



### Impression de la question 43-00199

Type de questions QE

Ministère interrogé : TRS - Ministère du travail, de l'emploi et de la santé

Question n° 43-00199 : du :date non fixée

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le doublement de la taxe spéciale concernant les conventions d'assurance pour les contrats santé solidaires et responsables. Faisant partie du plan d'austérité récemment présenté par le Premier ministre, cette mesure, qui va avoir pour effet de faire passer le taux de la taxe spéciale sur les TSCA de 3,5 % à 7 %, est lourde de conséquences pour la plus grande majorité des Français. Les « contrats solidaires et responsables », représentant la quasi-totalité des contrats proposés par les complémentaires santé, c'est alors 94 % des Français qui vont être concernés et subir l'impact de l'alourdissement de la taxe pesant sur les mutuelles et assurances. Cette mesure est une réelle entrave à l'accès aux soins, dans un contexte économique et social extrêmement dégradé, et d'une profonde injustice sociale. C'est pourquoi il lui demande les dispositions qu'il compte prendre afin d'apporter des solutions efficaces pour éviter que cette situation ne se prolonge dans le temps et reconsidérer son projet de doublement de la taxe spéciale.

Envoyer